

Prise de position des personnels de la vie scolaire Bellevue

Les personnels enseignants et d'éducation de la cité scolaire Bellevue réunis en heure d'information syndicale le 11 octobre 2019 avec les organisations syndicales SNES-FSU, SNFOLC et Sud Education informés :

- Du projet de réforme des retraites Macron/Delevoye qui aurait pour conséquence une baisse des pensions de retraite de tous les salariés et en particulier des personnels de l'Éducation nationale, baisse pouvant aller jusqu'à 40 %.
- De la loi de transformation de la fonction publique publiée au Journal officiel du 7 août 2019 qui prévoit le recours massif aux contractuels en lieu et place des agents de la fonction publique et supprime le contrôle des représentants du personnel sur les opérations de mutation dès le mois de janvier 2020.
- De l'appel à la grève illimitée à partir du 5 décembre de l'ensemble des syndicats de la RATP pour le maintien de leur régime de retraites contre la réforme Macron/Delevoye.
- De la résolution du CCN de Force Ouvrière qui soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre
- Du communiqué commun des Union Régionales d'Île de France CGT, FSU, Solidaires, FO, UNEF et UNL qui appellent à tenir ensemble, et dès maintenant, dans tous les secteurs du public comme du privé, des réunions et des assemblées générales, pour renforcer les mobilisations et préparer la grève.

Considérant que l'heure est à la préparation de la grève, tous ensemble, à partir du 5 décembre, pour faire reculer le gouvernement et arracher la satisfaction des revendications :

- Retrait du projet Macron/Delevoye
- Maintien des 42 régimes (régime général, régimes spéciaux, code des pensions civiles et militaires, CNRACL)
- Non à tout allongement de la durée de cotisations
- Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

Les personnels réunis le 11 octobre décident de faire connaître largement cette prise de position en direction de l'ensemble des personnels de l'établissement (personnels enseignants, personnels de vie scolaire, administratifs, personnels de la région), des organisations syndicales, des personnels des autres établissements et de l'ensemble des salariés du secteur.